

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE BIOSECURITÉ
AU CAMEROUN



MINEPDED

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT,
PROTECTION OF NATURE AND
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

CAMEROON BIOSECURITY
PROJECT

PROJET DE BIOSECURITE AU CAMEROUN

**MISE EN ŒUVRE ET L'INSTITUTIONNALISATION D'UN CADRE NATIONAL DE SURVEILLANCE ET DE GESTION
DES ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS ET DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

TERMES DE REFERENCE

DES ACTIVITÉS PUBLIÉES POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANTS DANS LE CADRE DE LA COMPOSANTE 1 DU PROJET

***A.1.1. CONSULTATION POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE DE
BIOSÉCURITÉ (SNB) PAR LE BIAIS D'UN PROCESSUS CONSULTATIF AVEC LES
PRINCIPALES PARTIES PRENANTES***

***A.2.1. CONSULTATION POUR L'EXAMEN ET LA MISE À JOUR DE LA LOI NATIONALE
DE 2003 SUR LE RÉGIME DE SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE BIOTECHNOLOGIE
MODERNE AU CAMEROUN ET SES TEXTES D'APPLICATION, AFIN DE REFLÉTER LES
ÉVOLUTIONS ET LES DÉVELOPPEMENTS MONDIAUX ACTUELS DANS LA MISE EN
ŒUVRE DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES, LES DÉCISIONS DE LA COP-MOP ET LE PROTOCOLE
ADDITIONNEL SUR LA RESPONSABILITÉ ET LA RÉPARATION QUI PRÉVOIT
SPÉCIFIQUEMENT DES RÈGLES ET DES PROCÉDURES NATIONALES DANS LE
DOMAINE DE LA RESPONSABILITÉ ET DE LA RÉPARATION EN CE QUI CONCERNE
LES OVM***

Le Cameroun occupe une position centrale dans la région de l'Afrique centrale et connaît un taux élevé de mouvements d'êtres humains, de biens et de services, y compris le commerce de produits biologiques. Le Cameroun est riche en biodiversité et ces invasions ou introductions biologiques ont conduit à un flux continu d'organismes biologiques non indigènes, qui ont tendance à persister dans l'environnement et à devenir envahissants. Pour remédier à cette situation, le pays a commencé à développer et à intégrer la gestion des EEE dans une approche globale de la biosécurité dans le cadre du projet de biosécurité du PNUE/FEM au Cameroun.

La première phase d'exécution du projet était intitulée "Développement et mise en place d'un système (cadre) national de surveillance et de contrôle pour les organismes vivants modifiés (OVM) et les espèces exotiques envahissantes (EEE)", et avait pour objectif de renforcer les capacités nationales afin de prévenir et de contrôler l'introduction, l'établissement et la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et la gestion des OVM par la mise en œuvre d'un processus de prise de décision fondé sur l'évaluation des risques. La première phase d'exécution du projet a permis de développer plusieurs produits clés en matière de biosécurité, tels que des manuels techniques et de formation, et des rapports d'enquête accompagnés de sessions de formation sur des questions thématiques clés en matière de biosécurité, telles que la détection, le diagnostic et la surveillance des envahisseurs biologiques, l'analyse des risques, la planification d'urgence et la réponse aux situations d'urgence, les systèmes d'audit des produits de base, les systèmes et méthodes d'inspection, etc. Cette phase a également conduit à l'élaboration d'un rapport sur l'examen des agences, lignes directrices, procédures et politiques de biosécurité existantes, d'un document d'orientation sur la politique de biosécurité, d'un avant-projet de loi sur la biosécurité et de ses textes d'application, à savoir un projet de décret créant l'agence nationale de biosécurité et un projet d'arrêté créant un comité ad hoc de biosécurité. Cette phase d'exécution du projet s'est achevée en décembre 2018.

La deuxième phase d'exécution du projet de biosécurité au Cameroun intitulé "Mise en œuvre et institutionnalisation d'un cadre national de surveillance et de gestion des organismes vivants modifiés et des espèces exotiques envahissantes" a pour objectif de renforcer le cadre institutionnel de biosécurité dans la gestion des organismes vivants modifiés et des espèces exotiques envahissantes par le biais d'une mesure coordonnée d'analyse des risques. À cet égard, le projet vise également à soutenir le processus et à le faire passer à l'étape suivante avec l'élaboration d'une stratégie nationale de biosécurité (SNB) par le biais d'un processus consultatif avec les principales parties prenantes et la révision et la mise à jour de la réviser et mettre à jour la loi nationale de 2003 sur le régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun et ses textes d'application. L'activité décrite ici est envisagée dans le cadre de la composante 1 du projet qui s'intitule « Cadres législatifs, politiques, réglementaires et institutionnels efficaces en matière de biosécurité ».

C'est dans cette optique que l'Unité de Gestion du Projet sollicite les services des consultants suivants pour mener à bien les activités suivantes dans le cadre de la composante 1 du projet :

- Deux (02) consultants nationaux pour développer une stratégie nationale de biosécurité (SNB) par le biais d'un processus consultatif avec les principales parties prenantes (Activité A.1.1).
- Un (01) consultant international et un (01) consultant national pour réviser et mettre à jour la loi nationale de 2003 sur le régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun et ses textes d'application, afin de refléter les évolutions et les développements mondiaux actuels dans la mise en œuvre du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, les décisions de la COP-MOP et le protocole additionnel sur la responsabilité et la réparation qui prévoit spécifiquement des règles et des procédures nationales dans le domaine de la responsabilité et de la réparation en ce qui concerne les OVM (**activité A.2.1**).

1. Extrants attendus

Les consultants recrutés travailleront en équipe sous la supervision de l'unité de gestion du projet. Les extrants attendus seront élaborés en anglais ou en français. Les rexrants suivants sont attendus :

i. Activité A.1.1 - Consultation pour l'élaboration d'une stratégie nationale de biosécurité (SNB) par le biais d'un processus consultatif avec les principales parties prenantes

- Une stratégie nationale de biosécurité (les grandes lignes du document peuvent être obtenues au bureau du projet)
- Un rapport de consultation

ii. Activité A.2.1 - Consultation pour la révision et la mise à jour de la loi nationale de 2003 sur le régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun et ses textes d'application, afin de refléter les évolutions et les développements mondiaux actuels dans la mise en œuvre du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, les décisions de la COP-MOP et le protocole additionnel sur la responsabilité et la réparation qui prévoit spécifiquement des règles et des procédures nationales dans le domaine de la responsabilité et de la réparation en ce qui concerne les OVM..

- la loi nationale sur le régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun et ses textes d'application (Décret d'application de 2007 et Arrêté de 2012) révisés, tenant compte des tendances récentes en matière de biosécurité telles que la biologie synthétique, les techniques comme le « forçage génétique », les décisions de la COP-MOP, etc.
- Un avant-projet de loi nationale sur la responsabilité et la réparation en matière d'OVM.
- le rapport du consultant.

2. Qualifications générales

Les candidats doivent posséder les compétences suivantes :

- Bonne compréhension des objectifs du projet de biosécurité au Cameroun ;
- Un niveau d'études au moins égal à la licence dans une discipline pertinente et/ou avoir exercé des activités similaires au cours des dernières années pour les consultants nationaux et un niveau d'études au moins égal à la maîtrise pour le consultant international et/ou avoir exercé des activités similaires au cours des dernières années ;
- Une compréhension de l'environnement institutionnel de la biosécurité au Cameroun et du rôle des différents acteurs dans la prise de décision technique ;
- Une compréhension détaillée de la nature intersectorielle des invasions biologiques, de leurs causes, de leurs conséquences et de leur gestion par l'application de décisions basées sur l'évaluation des risques ;
- Connaissance des normes internationales élaborées pour l'analyse des risques, en particulier le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, ainsi que les lignes directrices de la Convention internationale pour la protection des végétaux ;
- Compétences en matière de communication de haut niveau ;

- des compétences en matière de facilitation de haut niveau
- des compétences en matière de rédaction de rapports
- Compétences informatiques suffisantes pour utiliser les logiciels nécessaires à l'activité ;
- Capacité à travailler sur des questions techniques avec un minimum de supervision ;
- Capacité à rédiger des documents de qualité en anglais et/ou en français.

3. **Exigences spécifiques**

i. Activité A.1.1 - Consultation en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de biosécurité (SNB) par le biais d'un processus consultatif avec les principales parties prenantes

- Expérience en matière d'évaluation des risques ;
- Expérience en matière d'élaboration de lois/stratégies sur la biosécurité/biosûreté ;
- Capacité à modifier les lois, les stratégies et d'autres textes
- De solides compétences en matière d'engagement des parties prenantes et de facilitation afin d'impliquer efficacement les principales parties prenantes dans l'élaboration de la stratégie nationale de biosécurité ;
- Compétence en matière d'élaboration et d'analyse des politiques afin d'élaborer une Stratégie Nationale de Biosécurité solide et complète ;
- Compréhension des cadres juridiques et réglementaires liés à la biosécurité afin de garantir l'alignement de la SNB sur les lois, les règlements et les obligations nationales et internationales existantes.

ii. Activité A.2.1 – Consultation pour réviser et mettre à jour la loi nationale de 2003 sur le régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun et ses textes d'application, afin de refléter les évolutions et les développements mondiaux actuels dans la mise en œuvre du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, les décisions de la COP-MOP et le protocole additionnel sur la responsabilité et la réparation qui prévoit spécifiquement des règles et des procédures nationales dans le domaine de la responsabilité et de la réparation en ce qui concerne les OVM.

- Expérience dans le domaine de l'évaluation des risques ;
- expérience en matière d'élaboration de lois/stratégies sur la biosécurité/biosûreté ;
- Capacité à modifier des lois/stratégies/textes ;
- compétence en matière d'analyse juridique et politique pour examiner et évaluer la loi nationale existante sur la prévention des risques biotechnologiques et ses textes d'application
- compétence en matière de rédaction législative pour mettre à jour et réviser efficacement la loi nationale sur la prévention des risques biotechnologiques et ses textes d'application

- une expérience en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques afin de garantir que le cadre juridique actualisé puisse être mis en pratique de manière efficace ;
- une connaissance des biotechnologies émergentes et de leurs implications potentielles pour la biosécurité.

4. Durée des activités

- - *Activité A.1.1 - Consultation pour l'élaboration d'une stratégie nationale de biosécurité (SNB) par le biais d'un processus consultatif avec les principales parties prenantes - décembre 2023 au 31 mars 2024.*
- - *Activité A.2.1 - Consultation pour réviser et mettre à jour la loi nationale de 2003 sur le régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun et ses textes d'application, afin de refléter les évolutions et les développements mondiaux actuels dans la mise en œuvre du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, les décisions de la COP-MOP et le protocole additionnel sur la responsabilité et la réparation qui prévoit spécifiquement des règles et des procédures nationales dans le domaine de la responsabilité et de la réparation en ce qui concerne les OVM - décembre 2023 au 31 juillet 2024.*

5. Rémunération

- *Activité A.1.1 – Consultation pour l'élaboration d'une stratégie nationale de biosécurité (SNB) par le biais d'un processus consultatif avec les principales parties prenantes. La réalisation de l'étude nécessite 07 Homme.jours par consultant national.*
- *Activité A.2.1 – Consultation pour réviser et mettre à jour la loi nationale de 2003 sur le régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun et ses textes d'application – La réalisation de l'étude nécessite **07 Homme.jours pour le Consultant national et 05 homme.jours pour le consultant international.** Le consultant international réalisera une étude documentaire et fournira une assistance au consultant national.*

N.B. Les honoraires des consultants sont de **500 dollars US par Homme.jour** pour les consultants nationaux et de **750 dollars US par Homme.jour** pour les consultants internationaux. Les autres dépenses connexes, telles que les billets d'avion et les indemnités journalières de subsistance (IJS), seront prises en charge par le projet.

6. Processus de candidature

Les candidats qui souhaitent être pris en considération pour le poste doivent soumettre les documents suivants :

- Lettre de motivation ;

- Curriculum Vitae.

Veillez indiquer dans l'objet de votre courrier électronique ce qui suit :

- **Demande pour la consultation A.1.1**, en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de biosécurité (SNB) par le biais d'un processus consultatif avec les principales parties prenantes.;
- **Demande pour la consultation A.2.1**. la révision et la mise à jour de la loi nationale de 2003 sur le régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun et ses textes d'application, afin de refléter les évolutions et les développements mondiaux actuels dans la mise en œuvre du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, les décisions de la COP-MOP et le protocole additionnel sur la responsabilité et la réparation qui prévoit spécifiquement des règles et des procédures nationales dans le domaine de la responsabilité et de la réparation en ce qui concerne les OVM

- *N.B/ Les candidats peuvent postuler à plus d'un poste de consultant.*

Les documents susmentionnés doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante cameroonbiosecurity.project@minepded.gov.cm avec copie à : biosecproject.minepded@yahoo.com ; rigobert.ntep@minepded.gov.cm; mtep@yahoo.fr ; rigobert.ntep@gmail.com; declanambe@yahoo.co.uk.

Les demandes de renseignements par téléphone peuvent être adressées à : Tel : +(237) 696 86 66 19.

Date limite : Les candidatures doivent être soumises avant **15 heures le quatorzième (14e) jour suivant la date de publication de la présente annonce.**

Les candidatures seront évaluées et traitées dans un délai **d'une (01) semaine à compter de la date limite de soumission.**

Les candidats présélectionnés seront interviewés et les candidats retenus seront informés par la suite.